

**POUR DISCUSSION ET ORIENTATION**

## DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Commerce et emploi: Suites à donner  
à l'étude du Secrétariat conjoint BIT/  
Secrétariat de l'OMC**

1. Lors de sa dernière session de mars 2007, le groupe de travail a débattu des questions découlant de l'étude conjointe BIT/Secrétariat de l'OMC: *Commerce et emploi: un défi pour la recherche en matière de politiques*<sup>1</sup>. Les membres du groupe de travail ainsi que les délégués se sont félicités de la collaboration avec le Secrétariat de l'OMC et ont mis l'accent sur la forte interaction entre commerce et emploi en rappelant la nécessité de la cohérence des politiques dans ces deux domaines. Les mandants ont également proposé au Bureau de le conseiller dans le cadre des activités qu'il mène en la matière; ils ont recommandé au Bureau: i) d'enrichir la base de connaissances par une série d'études de cas détaillées sur les effets de la libéralisation du commerce sur l'emploi et les salaires; ii) de renforcer les capacités des mandants dans le domaine de l'évaluation de l'impact de la réforme du commerce sur l'emploi et le travail décent au niveau national; iii) de faciliter la formulation de politiques cohérentes relatives à l'emploi et au commerce, fondées sur des diagnostics et des données fiables et s'appuyant sur la participation des partenaires sociaux; et iv) de continuer à mener des recherches en collaboration avec les autres organisations multilatérales, dont le Secrétariat de l'OMC, en matière de commerce et d'emploi et sur d'autres questions riches en synergies<sup>2</sup>.
2. Le présent document, qui est soumis pour information et orientation, a pour objectif de communiquer au Bureau les informations les plus récentes sur les activités en cours et prévues en matière de commerce et de travail décent<sup>3</sup>. Il résume tout d'abord les résultats d'un récent exercice de mise en correspondance des données entrepris par le Bureau à la demande du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Dans la présentation qu'il a

<sup>1</sup> Document GB.298/WP/SDG/1.

<sup>2</sup> Document GB298/14 (Rev.), pp. 8 et 9.

<sup>3</sup> Voir également le document soumis à la Commission de l'emploi et de la politique sociale (ESP) qui fournit un aperçu de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi, et en particulier la section relative à l'élément clé n° 1 de l'Agenda global pour l'emploi, «Promouvoir les échanges commerciaux et l'investissement dans les pays en développement pour y favoriser l'accès aux emplois productifs et aux marchés» (document GB.300/ESP/2).

soumise au Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat, le BIT a donné un aperçu de ses activités liées au commerce et, plus particulièrement, au renforcement des capacités en matière commerciale. Le document décrit ensuite comment le Bureau donne suite aux recommandations formulées par les mandants lors de la session de mars 2007 du groupe de travail concernant les points i) à iii) précités et fournit des informations sur deux projets visant à évaluer et traiter les effets du commerce sur l'emploi productif et le travail décent. Le document fait également le point sur la collaboration entre le Bureau et le Secrétariat de l'OMC en matière de recherche.

## **1. Présentation des activités du BIT liées au commerce**

3. En février 2005, le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies a instauré une Equipe spéciale interinstitutions sur le développement économique chargée de définir «un cadre commun pour une action collective» pour les organisations des Nations Unies qui s'occupent des questions de développement économique. Sous la direction de l'ONUDI, l'équipe spéciale est en train d'établir un guide des ressources interinstitutions recensant de manière exhaustive les capacités et le savoir-faire des organisations du système des Nations Unies dans le domaine du renforcement des capacités commerciales. Ce guide des ressources a pour objet de faciliter la collaboration entre les institutions et de permettre au système des coordinateurs résidents des Nations Unies de mieux répondre, au niveau national, aux besoins des pays dans le domaine de l'assistance technique en matière commerciale<sup>4</sup>.
4. Dans sa présentation, le Bureau a décrit sa stratégie visant à promouvoir une approche intégrée au commerce, à l'emploi productif et au travail décent. Cette approche entend renforcer les capacités des pays et des partenaires sociaux (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs) pour leur permettre de mieux exploiter les possibilités de travail et de revenu décent qui peuvent être créées grâce au commerce, et de limiter les coûts d'ajustement social. Le Bureau a rappelé que cette stratégie s'appliquait aux niveaux national, régional et international et a fourni des précisions sur sa mise en œuvre. Au niveau national, c'est dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent que le BIT est amené à traiter des questions liées au commerce. Son action prend notamment les formes suivantes:
  - a) évaluation de l'impact de politiques commerciales sur les conditions d'emploi et de travail;
  - b) élaboration de stratégies sectorielles intégrées visant à renforcer la compétitivité des entreprises à l'exportation, à augmenter le nombre des emplois créés et à améliorer les conditions de travail et d'emploi;
  - c) soutien du dialogue social entre les syndicats, les organisations d'employeurs et les gouvernements pour promouvoir des politiques plus efficaces et plus cohérentes en matière commerciale et au niveau des marchés du travail;

<sup>4</sup> L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (UNIDO) prévoit de publier le Guide interinstitutions sur le renforcement des capacités commerciales au début de 2008 et le diffusera sur le site Web de l'organisation à l'adresse: [www.unido.org/tcb](http://www.unido.org/tcb)

- d) appui à l'élaboration de politiques actives du marché du travail, au développement des compétences<sup>5</sup> et à la mise en place d'institutions et de cadres réglementaires adéquats de protection sociale pour aider le marché du travail à se préparer au nouveau contexte créé par le commerce;
- e) renforcement des capacités productives pour préparer le marché du travail au nouveau contexte créé par le commerce, en recourant, entre autres, aux moyens suivants: libération du potentiel des entreprises en matière de création de travail décent, renforcement des compétences et amélioration des connaissances<sup>6</sup>.

Le BIT intervient au niveau régional en aidant les institutions régionales à évaluer l'impact de l'intégration du commerce sur le travail décent et à élaborer des politiques sociales régionales sur l'emploi, l'amélioration des compétences, la circulation des personnes, la protection sociale, les normes du travail, etc. A l'échelle internationale, le BIT s'emploie à promouvoir le dialogue entre ses mandants sur les effets que peuvent avoir sur l'emploi les mesures et politiques commerciales qui développent au maximum les possibilités d'emploi et de travail décent. Le BIT prend également part, avec d'autres institutions, à la promotion de la cohérence des politiques entre les politiques commerciales, d'une part, et les politiques du marché du travail, d'autre part.

5. Le Bureau a ensuite présenté de façon détaillée son action dans trois domaines qui présentent un intérêt particulier pour l'exercice de mise en correspondance des données, à savoir la sensibilisation à l'échelle mondiale, l'élaboration de la politique commerciale et la promotion de la capacité d'offre. En ce qui concerne la sensibilisation à l'échelle mondiale, le Bureau a souligné le rôle joué par le groupe de travail dans l'examen et la formulation des politiques visant à renforcer la dimension sociale du commerce et des domaines qui s'y rattachent. Il a également attiré l'attention sur l'initiative de cohérence des politiques, mécanisme qui entend parvenir à une plus grande cohérence entre les politiques des institutions des Nations Unies et de Bretton Woods en matière de croissance (y compris la politique commerciale), d'investissement et d'emploi. Le Bureau a également participé à l'Equipe spéciale interinstitutions sur la parité et le commerce dirigée par la CNUCED visant à renforcer les synergies entre les institutions et à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre de l'intégration du principe d'égalité entre les sexes dans le commerce et les politiques commerciales.
6. Lors de l'examen de l'élaboration des politiques commerciales, il a été fait mention de la participation du BIT aux stratégies de réduction de la pauvreté dans plus de 35 pays. Le but poursuivi est de renforcer les moyens dont disposent les mandants, de sensibiliser les parties prenantes concernées pour que l'emploi et d'autres composantes du travail décent soient intégrés dans les stratégies de réduction de la pauvreté, et d'examiner le lien entre ces composantes et d'autres domaines, y compris le commerce. Il convient également de mentionner les travaux du BIT sur l'intégration régionale et les politiques de l'emploi en Afrique centrale et occidentale. Le BIT veut ici renforcer les capacités régionales en

<sup>5</sup> Le rôle joué par le développement et l'utilisation des compétences dans l'ajustement efficace et équitable des marchés du travail aux changements provoqués par le commerce – ainsi que d'autres facteurs tels que l'environnement et la technologie – seront examinés de façon plus approfondie dans le rapport du Bureau pour la discussion générale de la Conférence internationale du Travail en 2008, intitulé *Aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement*. Le rapport portera également sur la coordination efficace des politiques de développement des compétences et des politiques industrielles et commerciales visant à promouvoir une voie socialement ambitieuse vers le développement.

<sup>6</sup> Voir *La promotion d'entreprises durables*, rapport VI soumis à la Conférence internationale du Travail, 96<sup>e</sup> session, et le *rapport* de la Commission des entreprises durables, Conférence internationale du Travail, 96<sup>e</sup> session, *Compte rendu provisoire* n° 15.

matière d'analyse, de dialogue social et d'élaboration de stratégies afin que les liens entre libéralisation du commerce, intégration régionale, emploi et travail décent soient intégralement pris en compte. En outre, les études sur l'impact du commerce menées par le BIT<sup>7</sup> ont pour objectif d'aider les pays à anticiper l'impact que risquent d'avoir les politiques commerciales sur l'emploi et de suivre les progrès accomplis sur la voie du travail décent (voir également section 2 ci-dessous). Le lien entre commerce et travail décent est également au cœur des travaux menés par le BIT au niveau des pays sur les zones franches d'exportation dans le cadre de l'initiative focale sur les zones franches d'exportation. Entre autres activités, le BIT mène actuellement des études par pays (Madagascar, Costa Rica, Indonésie et Sri Lanka) et organise des tables rondes sur les ZFE à Madagascar et au Costa Rica<sup>8</sup>.

7. Les initiatives du BIT visant à accroître la capacité productive incluent des stratégies sectorielles destinées à renforcer les capacités et à améliorer la compétitivité. Le principe qui sous-tend ces stratégies est que la promotion du travail décent est non seulement un objectif social, mais également un moyen de renforcer la compétitivité dans les marchés mondiaux. Le BIT participe actuellement au Maroc à un projet dans les secteurs du textile et de l'habillement. Dans le cadre de ses travaux sur l'analyse de la chaîne de valeurs, l'amélioration et le regroupement des entreprises, le Bureau appuie les initiatives des responsables politiques visant à aider les entreprises reliées aux chaînes de valeur mondiales à renforcer leurs capacités productives. Aujourd'hui, la plupart des interventions concernent le secteur agroindustriel. Le BIT entend mettre l'environnement industriel, dans lequel se développent les petites entreprises, au service de l'emploi. Un projet de développement économique local destiné à la communauté Laikipia Maasai a été, par exemple, mis en œuvre au Kenya. Il aide notamment cette communauté à trouver, sur le marché local et international, des débouchés pour sa production. Il convient également de rappeler qu'en assurant la promotion de bonnes pratiques sur le lieu de travail le Bureau aide les entreprises à adopter des technologies respectueuses de l'environnement, à développer les compétences et les ressources humaines et à renforcer leur productivité pour rester compétitives sur les marchés nationaux et internationaux.
8. Le Bureau participe de plus en plus activement à l'initiative d'aide pour le commerce que l'OMC développe en partenariat avec les banques régionales de développement. Les ministres des Finances et du Commerce, les représentants des donateurs principaux, les institutions régionales et les acteurs clés du secteur privé qui participent à cette initiative axent leur réflexion sur le renforcement des capacités commerciales et s'emploient à définir les priorités des actions futures. La participation à ce processus permet de promouvoir le caractère prioritaire de la formulation de politiques cohérentes en matière de commerce et d'emploi, et d'utiliser les outils et les connaissances du BIT en matière de renforcement des capacités pour améliorer la capacité de production et aider le marché du travail à se préparer au nouveau contexte créé par le commerce.

<sup>7</sup> Le Bureau prépare actuellement des études par pays sur le commerce et l'emploi concernant le Chili et le Costa Rica. Il travaille également sur des études visant à évaluer l'impact de l'abandon progressif de l'Arrangement multifibres (AMF) à Maurice et au Lesotho, et étudie la faisabilité d'une étude sur le commerce et l'emploi au Brésil.

<sup>8</sup> Sur la base de ces études par pays et d'autres analyses concernant la Chine, le Bureau prépare actuellement un rapport sur les zones franches d'exportation pour la session de mars 2008 du Conseil d'administration. Le rapport présentera les principales tendances du développement économique et social des ZFE pendant ces cinq dernières années et formulera des recommandations sur les activités futures du BIT concernant les zones franches d'exportation.

## 2. Evaluation et prise en compte des effets du commerce sur le travail décent

9. Ainsi qu'indiqué ci-dessus, les mandants ont suggéré au cours de la dernière session du groupe de travail ici présent que le Bureau: enrichisse sa base de connaissances de données relatives aux effets de la libéralisation du commerce sur l'emploi et les salaires; renforce la capacité des mandants d'évaluer l'impact de la réforme du commerce sur l'emploi et sur le travail décent au niveau national; et facilite l'élaboration de politiques cohérentes dans le domaine du commerce et du travail décent, avec la participation des partenaires sociaux. L'idée force discutée par le groupe de travail à sa session de mars 2007 était que le Bureau devait réorienter ses activités vers des stratégies pratiques et cohérentes en matière de commerce et d'emploi pour les pays en développement.
10. Depuis lors, le Bureau a suivi cette orientation, ainsi que celle donnée par la Commission de l'emploi et de la politique sociale dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi, et prépare actuellement une proposition de projet intitulé «Evaluation et prise en compte des effets du commerce sur l'emploi». Il est urgent d'anticiper l'impact sur le marché du travail des nouveaux arrangements commerciaux, tels qu'un éventuel accord dans le cycle des négociations de Doha à l'OMC et la conclusion d'accords de libre-échange (ALE) et d'accords de partenariat économique (APE). A cette fin, le projet proposé vise à renforcer la capacité des pays à prendre la mesure des effets du commerce sur l'emploi pour pouvoir appuyer l'élaboration de politiques efficaces et cohérentes qui prennent en compte les effets de la libéralisation des échanges sur le marché du travail, l'objectif ultime étant de promouvoir le travail décent dans les pays en développement. Conformément aux orientations données par le groupe de travail, les projets poursuivent trois objectifs spécifiques qui se renforcent mutuellement:
- a) enrichir la base de connaissances de données relatives aux effets du commerce sur l'emploi et aux options stratégiques disponibles pour faire face aux problèmes d'ajustement et promouvoir le travail décent;
  - b) renforcer la capacité des dirigeants, des mandants, des chercheurs et d'autres institutions de pays pilotes à évaluer les effets sur l'emploi des changements survenus dans la politique commerciale;
  - c) améliorer la capacité des dirigeants et des partenaires sociaux des pays pilotes à élaborer des politiques efficaces et cohérentes qui répondent aux problèmes d'ajustement et favorisent l'instauration du travail décent.
11. Ce projet serait mis en œuvre parallèlement à un autre projet prévu sur le «Suivi et évaluation des progrès en matière de travail décent dans les pays en développement». Ce projet a pour principal objectif le renforcement de la capacité des Etats Membres de l'OIT. Pour atteindre cet objectif, le projet proposé pourrait prévoir, entre autres, les activités suivantes: identifier les moyens de mesurer les progrès accomplis en matière de travail décent en tenant compte des normes internationales du travail et de la situation spécifique aux pays; apporter une assistance pour améliorer la collecte des données statistiques sur le travail décent; produire des études pour documenter et analyser les tendances du travail décent; et, par la suite, promouvoir le dialogue tripartite pour identifier des politiques cohérentes propres à résoudre les difficultés pour parvenir au travail décent. Comme l'indique le document dont était saisi le groupe de travail en mars 2007, l'analyse de l'impact du commerce sur l'emploi et les conditions de travail ainsi que sur l'élaboration ultérieure des politiques souffre du fait que les données statistiques sont rarement

complètes ou fournies en temps voulu<sup>9</sup>. Aussi les méthodes améliorées de collecte de données sur les tendances du marché du travail compléteront-elles le projet défini dans le paragraphe précédent.

12. Le but de ces deux projets est de contribuer, par leurs effets conjugués, à améliorer le suivi et l'analyse de l'évolution du marché du travail, de manière à soutenir l'élaboration de politiques efficaces et cohérentes pour promouvoir le travail décent. Ils seraient d'abord mis en œuvre dans les pays pilote, que l'on prendra soin de sélectionner de manière à avoir un échantillon de pays différents par la taille, par la structure économique et par le niveau de développement, et à garantir la diversité de la couverture géographique<sup>10</sup>. Outre que les mandants des pays pilotes bénéficieraient directement des projets, les outils de connaissance universellement accessibles, élaborés dans le cadre des projets, peuvent appuyer les efforts déployés par les dirigeants d'autres pays pour anticiper les effets sur l'emploi des changements survenus dans les politiques commerciales et élaborer des politiques efficaces et cohérentes permettant de faire face aux problèmes d'ajustement tout en favorisant l'instauration du travail décent. Pour atteindre cet objectif, les bonnes pratiques seraient diffusées par le biais de publications, d'activités s'appuyant sur les médias et d'ateliers régionaux et mondiaux.
13. Etant donné que les deux projets requièrent des financements substantiels, le Bureau s'efforce de trouver des ressources extrabudgétaires. A cette fin, le Bureau mène actuellement des consultations préliminaires auprès de la Commission européenne.
14. Enfin, l'Institut international d'études sociales est en train de lancer un projet de recherche sur la question plus générale des défis que pose la mondialisation aux institutions du marché du travail et à la protection sociale. L'Institut réalisera également une étude conjointe avec l'OMC, comme on le verra ci-après<sup>11</sup>.

### 3. Collaboration avec le Secrétariat de l'OMC

15. Comme on l'a vu ci-dessus, les mandants se sont félicités de la collaboration entre le BIT et le Secrétariat de l'OMC, qui a conduit à réaliser l'étude conjointe intitulée *Commerce et emploi: Un défi pour la recherche en matière de politiques*. Les mandants se sont également déclarés favorables à la poursuite de la collaboration entre le Bureau et le Secrétariat de l'OMC. M. Lamy, Directeur général de l'OMC, et M. Somavia, Directeur général du BIT, ont indiqué que les deux organisations assureraient le suivi de l'étude en consultation avec les mandants.
16. Le Bureau et le Secrétariat de l'OMC ont décidé, dans un premier temps, d'effectuer conjointement une étude sur la relation entre la mondialisation, le commerce et l'emploi informel. La persistance d'un vaste champ économique informel pose un problème politique majeur aux pays en développement et représente un obstacle sérieux à la réalisation de l'objectif du travail décent pour tous. Une plus forte croissance économique associée à la mondialisation peut aider à réduire la taille de l'économie informelle et conduire à la création d'un plus grand nombre d'emplois informels. Mais cela ne se passe pas nécessairement comme cela, et il faut s'attendre à des corrélations complexes entre la

<sup>9</sup> Document GB.298/WP/SDG1/1, paragr. 30.

<sup>10</sup> Les pays qui sont intéressés à participer à l'un des deux projets sont invités à le faire savoir au Bureau.

<sup>11</sup> Voir la note qui sera soumise prochainement pour examen à la session de novembre du Conseil de l'Institut.

libéralisation des échanges, l'investissement étranger direct, d'autres aspects de la mondialisation et les résultats en matière d'informalité. Il est essentiel de mettre en lumière un cadre d'orientation propre à aider les pays en développement à tirer le meilleur profit de la mondialisation en encourageant le passage à l'emploi formel et l'instauration du travail décent.

- 17.** Une étude sur ce thème permettra aussi de se focaliser sur un certain nombre de questions plus générales concernant l'interaction entre l'engagement dans l'économie mondiale et une gouvernance améliorée des marchés du travail dans les pays en développement. Le but de cette étude conjointe sur la relation entre la mondialisation et l'emploi informel sera triple: i) présenter les principaux éléments concernant la mondialisation, le commerce et l'emploi informel dans les pays en développement; ii) étudier la littérature consacrée à cette question; et iii) entreprendre de nouvelles recherches empiriques en vue d'identifier les liens de causalité et déterminer comment les politiques et les institutions influent sur ces liens. Ce projet fera l'objet, à la fin de 2008, d'un premier rapport couvrant essentiellement les deux premiers thèmes susmentionnés et sera finalisé en 2009. Il sera mis en œuvre par l'Institut international d'études sociales du BIT et par la Division de la recherche économique et des statistiques de l'OMC. Pour financer cette activité, il sera fait appel à des contributions extérieures.
- 18.** Le groupe de travail a été invité à formuler des commentaires sur les propositions relatives au suivi de l'étude du BIT/Secrétariat de l'OMC sur le commerce et l'emploi.

Genève, le 18 octobre 2007.

*Document soumis pour discussion et orientation.*